

Nouméa, le 02 mai 2024

R E C E P I S S E

de déclaration d'une installation classée

La présidente de l'assemblée de la province Sud,

soussignée, **CERTIFIÉ** avoir reçu à la date du 30 octobre 2023 et complété le 30 avril 2024, le dossier de déclaration de CALBAT SARL, relatif à l'exploitation d'un ouvrage de traitement et d'épuration des eaux usées de la résidence les Jardins du Parc, sise lot 204 de la section Païta, commune de Païta.

Les coordonnées RGNC 91-93 de l'installation sont en projection LAMBERT NC : X : 437849.0 ; Y : 229973.0.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

Rubrique	Désignation	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2753	Ouvrages de traitement d'épuration des eaux résiduaires domestiques ou assimilées	50 < nombre d'équivalent-habitants ≤ 500	Déclaration	Délibération n° 10277/DENV/SE du 30 avril 2009

CALBAT SARL est tenu de se conformer à la délibération susmentionnée fixant les prescriptions applicables.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 414-5 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

**Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur adjoint du développement
durable des territoires**



Bastian MORVAN

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE DES
TERRITOIRES

Service Gestion et
Préservation des
Ressources

Bureau des ICPE et de la
gestion des déchets

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
3dt@province-sud.nc

N° 226205-2023/4-
ISP/DDDT